



Les rendez-vous de bioéthique de l'Académie nationale de médecine

Allocation d'ouverture des rendez-vous

Mardi 17 mars 2009

Géraud Lasfargues

Président de l'Académie nationale de médecine

L'Académie nationale de médecine s'est toujours intéressée à la bioéthique. Dès 1947, le Professeur Piédelièvre avait participé à l'écriture du code de Nuremberg, texte fondateur de la protection de la personne humaine dans le domaine de l'expérimentation biomédicale. Notre confrère Jean Bernard fut, en 1983, le premier président du Comité consultatif national d'éthique, et depuis, statutairement, l'Académie y désigne chaque fois un de ses membres.

Pour l'Académie, la bioéthique est une éthique nouvelle née de la prise en compte des problèmes suscités par l'application à l'homme de techniques nouvelles et des révolutions thérapeutiques qui en découlent. Les avantages attendus d'un progrès scientifique doivent être évalués tant du point de vue de ses finalités que de ses conséquences. Dès lors, la réflexion bioéthique s'impose pour accompagner la mise en œuvre de dispositifs innovants. Elle permet au législateur de décider de restrictions momentanées ou définitives qui pourront évoluer en fonction des avancées technologiques et des évaluations indispensables réalisées par les travaux des médecins.

Deuxième point qui nous semble très important : la bioéthique n'est qu'un élément de l'éthique médicale. Celle-ci ne saurait être circonscrite aux éléments scientifiques ou les plus innovants de nos pratiques. Il ne faut pas négliger les enjeux de l'éthique des soins au quotidien, ni la prise en compte des vulnérabilités dans l'accès à la prévention, ni même des problèmes complexes comme le devoir de solidarité. Ces valeurs, qui font partie de ce que certains, comme Emmanuel Hirsch, dénomment l'éthique « d'en bas » - par complémentarité avec l'éthique « d'en haut » représentée par la bioéthique - ne doivent pas être ignorées : elles doivent être prises en compte dans les grands principes qui servent de base à la bioéthique.

L'Académie y est très attachée ; elle estime de son rôle de le faire savoir, en particulier en étant davantage impliquée dans les processus de réflexion imaginés pour répondre aux conditions nouvelles créées par les progrès scientifiques, au même titre que les sociétés savantes et le Conseil national de l'Ordre des médecins. Il lui paraît nécessaire de créer les conditions d'une concertation fixant les principes essentiels de la bioéthique et anticipant les évolutions prévisibles. En matière de bioéthique, l'Académie considère qu'il conviendrait de mettre en lumière, plutôt que de les masquer, les fondements philosophiques, spirituels et sociaux des différentes décisions, pour être mieux compris par nos concitoyens.

Troisième point important : la bioéthique a une spécificité qui nécessite une méthodologie appropriée.

Il est frappant de constater que, alors que l'on sait comment travailler, par exemple, pour définir la meilleure technique face au cancer du sein, il n'y a pas encore vraiment de méthodologie appliquée en bioéthique. La bioéthique a une spécificité : c'est une éthique qui s'applique à des programmes médicaux. Il y a le législateur et le médecin. Ce dernier souhaiterait que soit reconnue la nécessité d'une évaluation médicale des décisions législatives dans une période dérogatoire. Une évaluation objective et contradictoire de leurs conséquences devrait être prévue. Le manque actuel de méthodologie en bioéthique, contrairement à ce qui est le cas dans d'autres secteurs de la médecine, est très regrettable. Lorsque les progrès scientifiques en biologie permettent d'envisager de nouvelles conduites, diagnostiques ou thérapeutiques, acceptées par la société, le médecin devrait pouvoir les évaluer avant que ne soient prises les dispositions réglementaires définitives. Bref, une interdiction avec dérogation avant une autorisation définitive nous paraît la décision la plus raisonnable.

Quatrième point : la bioéthique occupe une place importante dans les préoccupations de l'Académie, même si, contrairement à ce qui se passe dans d'autres domaines, les positions et recommandations de l'Académie

font l'objet de vives discussions et ne sont pas adoptées à l'unanimité. Il existe souvent au sein de l'Académie, comme dans la société elle-même, des divergences d'opinions toujours respectables tant il est vrai qu'en bioéthique interviennent des facteurs très personnels liés à la tradition, la philosophie, la spiritualité, la conception et le sens de la vie.

Cinquième point : le rôle de l'Académie en matière de bioéthique est très précis.

La bioéthique fait partie de la mission statutaire de l'Académie. Cette dernière doit s'intéresser avant tout aux éventuelles conséquences, accidents somatiques ou psychologiques pour l'individu, des décisions du législateur. Elle prévient le législateur des effets médicaux secondaires prévisibles pour lui permettre d'éventuelles modifications de la loi.

En revanche, elle ne croit pas devoir intervenir sur les modalités de la loi. Par exemple, elle ne choisit pas entre une loi-cadre et une loi détaillée, régulièrement remaniée, même si elle en note bien les différences. Mais elle serait favorable au dépôt d'une proposition de loi pour donner un cadre unique à toute recherche sur l'être humain.

Sixième point : l'information et le suivi en bioéthique sont essentiels. L'Académie y contribue selon trois modalités.

Tout d'abord, elle met au premier rang un effort de pédagogie auprès de nos concitoyens. De plus, s'impose un projet d'information auprès des jeunes des lycées et des universités. L'Académie peut y contribuer en assurant la formation d'enseignants et en organisant des rencontres ouvertes au public, par exemple, en partenariat avec l'Espace éthique de l'AP-HP.

Ensuite, elle est désireuse de participer à la mise en place de dispositifs de suivi et d'évaluation de technologies nouvelles, notamment par un travail de veille réalisé par ses spécialistes de bioéthique.

Enfin, l'Académie est très favorable à un dialogue avec le public pour expliquer les enjeux et pour faire connaître nos valeurs communes qui fondent les choix que nous faisons. Ceux-ci sont souvent difficiles car il existe encore de nombreuses incertitudes dans ces nouvelles connaissances.